

3DMAX
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 11 rue de la Boétie
24000 PERIGUEUX

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Noms, prénoms et domicile des souscripteurs	Nombre d'actions souscrites	Montant total	Versement
Monsieur Benoît COMPAGNAUD 11 rue de la Boétie 24000 PERIGUEUX	1 000	1 000 €	1 000 €
Total des actions souscrites		1 000	
Total de la souscription		1 000 €	
Total des versements			1 000 €

Le présent état, qui constate la souscription de 1 000 actions de la société « 3DMAX », ainsi que le versement de la somme de 1 000 € correspondant à la totalité de la valeur nominale desdites actions, est certifié exact, sincère et véritable par Monsieur Benoît COMPAGNAUD.

Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.

Monsieur Benoît COMPAGNAUD

Signature électronique :

Dans le respect et sous le couvert des textes suivants :

- L'article 1366 du Code civil aux termes duquel « L'écrit électronique a la même force probante que l'écrit sur support papier, sous réserve que puisse être dûment identifiée la personne dont il émane et qu'il soit établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité. » ;
- L'article 1367 du Code civil aux termes duquel : « La signature nécessaire à la perfection d'un acte juridique identifie son auteur. Elle manifeste son consentement aux obligations qui découlent de cet acte. Quand elle est apposée par un officier public, elle confère l'authenticité à l'acte. Lorsqu'elle est électronique, elle consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache. La fiabilité de ce procédé est présumée, jusqu'à preuve contraire, lorsque la signature électronique est créée, l'identité du signataire assurée et l'intégrité de l'acte garantie, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat. »